

2012_A062

OBJET : Ressources - Document budgétaire - Compte de Gestion 2011 - Budget Annexe de l'Assainissement non collectif

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEVESEA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDEMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MOINE Anne – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – HAMARD-OLMI Nadira donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à GARÇON Jacques – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – MAURET Jacques – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POITOU Frédéric – ROUARD Alain – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_06

CONSEIL DU 31 MAI 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources – Finances

**Objet : Document budgétaire – Compte de gestion 2011 - Budget annexe de
l'Assainissement non collectif**

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2011 du budget annexe de
l'assainissement non collectif

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, délibérant sur le compte de gestion du Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2011, résumé ci-après :

COMPTE DE GESTION 2011			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES		0.00	660 135,41	660 135,41
	RECETTES NETTES	A	0.00	423 249,98	424 249,98
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES		0.00	660 135,41	660 135,41
	DEPENSES NETTES	B	0.00	415 931,11	415 931,11
RESULTAT DE L'EXERCICE 2011		C = A - B	0.00	7 858,87	7 858 787
RESULTAT DE CLOTURE 2010		D	0.00	17 135,41	17 135,41
PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		E			
RESULTAT DE CLOTURE 2011		F=C+D-E	0.00	24 994,28	24 994,28

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-12

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 avril 2012

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** et déclarer que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Ressources - Document budgétaire - Compte de Gestion 2011 - Budget Annexe de l'Assainissement non collectif

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



07 JUIN 2012